



Conseil national  
de l'information statistique

## Commission Entreprises et stratégies de marché

30 mars 2016

\*\*\*

### Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016 .....	<a href="#">2</a>
Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques .....	<a href="#">5</a>
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret .....	<a href="#">9</a>
Enquête sur les chaînes d'activité mondiales ( <i>intitulé provisoire</i> ) .....	<a href="#">12</a>
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs .....	<a href="#">16</a>
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP) .....	<a href="#">21</a>
Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie .....	<a href="#">25</a>
Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce .....	<a href="#">28</a>

**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

### **1. Intitulé de l'enquête**

L'enquête s'appelle « Pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016 » (Phyto Viti 2016).

### **2. Service producteur**

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

### **3. Service réalisant la collecte**

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

### **4. Historique de l'enquête**

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et de 2013 et phytosanitaires de 2011.

### **5. Bilan d'exécution de l'enquête et résultats produits**

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques culturales s'est déroulée d'avril à juillet 2014.

À l'issue de la collecte, 7 100 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. Seules 5 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête soit suite à un refus de répondre. La diffusion des résultats au niveau national s'appuie sur un premier dossier sur le nombre de traitements. Cette première publication sera suivie par au moins un Primeur Agreste et au moins un autre dossier thématique. Des tableaux présentant les principaux résultats sont mis en ligne sur le site Agreste du ministère. Des publications régionales seront également réalisées. Un bilan complet de l'enquête a été produit.

### **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Les enquêtes sur les pratiques culturales constituent un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles répondent à l'exigence du plan d'action Ecophyto. Elles ont pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Le questionnaire est organisé autour d'une thématique principale : l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement...).

## **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels de résultats**

La demande émane de la direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture, service pilotant le plan d'action Ecophyto.

Par ailleurs, l'enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

## **8. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant**

Il n'existe aucune autre source d'information collectée à l'échelle de la parcelle culturale sur ces sujets.

## **9. Insertion dans un système d'information**

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto (cf. point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera une information sur l'évolution des pratiques phytosanitaires depuis 2013, année de référence de la dernière enquête. Elle sera valorisée par le SSP et les SRISE, ainsi que par des chercheurs.

Elle sera reconduite environ tous les 5-6 ans. Une enquête « complète » portant sur la totalité des pratiques culturales sera intercalée entre deux enquêtes sur les pratiques phytosanitaires en viticulture. L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture de 2016.

## **10. Unité(s) statistique(s)**

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 7 100 environ.

## **11. Champ de l'enquête**

L'enquête concerne toutes les exploitations ayant des surfaces en vigne pour l'élaboration de vin. Ne sont pas concernées les exploitations avec des surfaces en raisin de table.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production viticole. Le champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Les mêmes bassins viticoles déjà interrogés sur les pratiques de 2014 seront à nouveau enquêtés.

## **13. Base de sondage, échantillonnage**

Les unités enquêtées seront issues du casier viticole informatisé (CVI) de l'année 2016. Ce fichier administratif tenu par les services des douanes rassemble toutes les parcelles plantées en vigne.

## **14. Mode de collecte**

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI).

## **15. Date et périodicité de la collecte**

La collecte aura lieu au printemps 2017 et portera sur la campagne 2015-2016.

## **16. Contraintes imposées à l'enquêté, temps de réponse**

L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.

## 17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données.

De plus, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Enfin, les organisations professionnelles nationales sont consultées sur le questionnaire.

## 18. Exploitation et utilisation des résultats

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de « primeurs Agreste » et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra..).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1	Fin 2017	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
2	Fin 2017	France entière, régions	Données détaillées sous forme de dossier et de tableaux pour tout public
5	Début 2018	France entière, régions	Données mises en ligne sur le site Internet
3	Début 2018	France entière	Agreste Primeur

\* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, ...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture.

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 11 ETP durant la phase de collecte).

Moyens financiers : budget d'environ 700 000 € prévu avec un cofinancement par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le ministère en charge de l'agriculture dont environ 350 000 € pour la collecte.

**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques

**2. Service producteur**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

**3. Service réalisant la collecte**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

**4. Historique de l'enquête**

En réponse au rapport sur l'inventaire des besoins d'informations sur les transports du CNIS de 2007 (rapport CNIS n°102), le SOeS a réalisé en 2010 et 2011 deux enquêtes sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques. Suite à ces deux enquêtes, et compte-tenu du fait que les résultats entre ces deux millésimes étaient similaires, le SOeS avait décidé de renouveler cette enquête tous les cinq ans environ.

Cette nouvelle enquête est la reconduction des deux précédentes. Elle est toutefois renommée en « enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques ». En effet, le terme de « plate-forme logistique » a été jugé comme ambigu par le comité de concertation, ce dernier pouvant désigner un établissement logistique ou une zone proposant de nombreux équipements logistiques. Le questionnaire évoluera aussi, en tenant compte des remarques formulées par le comité de concertation de l'enquête.

Afin d'avoir une base de sondage pour les enquêtes de 2010 et 2011, le SOeS avait constitué un répertoire des entrepôts. Depuis, ce répertoire est mis à jour annuellement.

**5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

La collecte de la dernière enquête a été effectuée au cours du quatrième trimestre 2011. L'échantillon de l'enquête comptait 1975 établissements sur une population de référence de 4008 établissements. Le taux de non-réponses était de 9,2 %.

Les résultats ont été publiés en juillet 2012, sous forme d'un « Chiffres & Statistiques » et de tableaux sous format Excel. Ces documents sont disponibles sur le site internet du SOeS.

Un bilan qualité a été publié en août 2012 et est disponible sur le site du SOeS.

**6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

L'enquête vise à décrire et à mesurer l'activité des entrepôts et des établissements logistiques de plus de 5 000 m<sup>2</sup> ou de plus de 40 000 m<sup>3</sup>. Dans un premier temps, l'enquête décrira l'état du parc immobilier logistique des entreprises, selon des caractéristiques physiques. Elle identifiera les différentes prestations logistiques offertes par ces établissements et la nature du ou des donneurs d'ordres (compte propre, compte d'autrui, activité principale des donneurs d'ordres).

Afin de réduire les délais et les coûts, mais aussi la pénibilité du travail, il existe de nombreux exemples d'établissements logistiques récents ayant un niveau très avancé d'automatisation des opérations logistiques. Pour les mêmes raisons, les établissements logistiques s'équipent de plus en plus de logiciels de gestion spécifiques. Néanmoins, il n'existe pas de mesure du niveau de mécanisation et d'automatisation des opérations logistiques réalisées dans l'ensemble des établissements logistiques, ni d'informations statistiques sur le recours à des logiciels de gestion intégrée. L'enquête permettra d'éclairer ces problématiques. Il s'agit des principales nouveautés de l'enquête.

L'enquête mesurera aussi la quantité de marchandises en entrée et sortie de l'établissement selon le type de conditionnement, ainsi que le nombre de véhicules chargés ou déchargés. Enfin, l'enquête abordera la question de la mesure de l'emploi dédié à la logistique dans ces établissements.

## **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

En 2015, la conférence nationale logistique a réuni l'ensemble des acteurs de la logistique afin d'établir un état des lieux du secteur. Un des constats du rapport est la méconnaissance et l'absence de données récentes sur la logistique, autres que des données sur le transport. Cette enquête constitue une réponse à ce manque d'informations statistiques.

Ce besoin en données sur la logistique n'est pas nouveau. Il avait déjà été établi en 2007, dans le rapport sur l'inventaire des besoins d'informations sur les transports du CNIS (mars 2007, rapport CNIS n°102), ou encore en 2006 dans les travaux du PIPAME : Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques. A cette période, le contour des activités logistiques était centré autour des activités d'entreposage. La conférence nationale logistique a fait apparaître que la logistique ne se réduit pas uniquement à de l'entreposage, et propose des offres de prestations variées et a recours à des technologies innovantes en fort développement. Néanmoins, il n'existe pas de sources d'informations statistiques permettant de mesurer ces phénomènes. Cette enquête permettra de répondre à ces manques.

Cette enquête est donc d'initiative nationale et a pour objet d'alimenter le débat public.

Les résultats intéresseront les administrations responsables de la politique nationale logistique (DGITM - Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer), mais aussi les collectivités locales. Les fédérations professionnelles ont exprimé leurs souhaits et leurs besoins d'informations statistiques au sein du comité de concertation. Les centres de recherches pourront avoir accès aux données anonymisées afin de les exploiter.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Actuellement, les seules données disponibles sur le sujet sont celles du répertoire des entrepôts mis à jour annuellement par le SOeS.

Ce répertoire contient les informations suivantes :

- Siret de l'établissement exploitant l'entrepôt,
- L'entrepôt est frigorifique ou non,
- La surface de l'entrepôt,
- Le volume,
- Les coordonnées géographiques.

Le répertoire est mis à jour grâce à différentes sources :

- les données administratives ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)
- fichiers acquis sur les entrepôts de la grande distribution
- enquête d'amélioration du répertoire : les établissements interrogés sont ceux dont l'APET est dans l'entreposage, ceux disposant d'au moins 10 emplois dits « logistiques » dans les DADS, ou ceux ayant déposé une demande de permis de construire d'un entrepôt les années précédentes.

Le SOeS mène actuellement des travaux pour valoriser les données du répertoire. Ces données permettront de fournir des informations sur la localisation et la concentration des entrepôts. Des travaux sont en cours afin d'essayer de caractériser et de mesurer les emplois logistiques à partir du siret des établissements et des DADS.

Néanmoins, le répertoire ne permet pas de caractériser l'activité réalisée au sein de ces entrepôts, ni de connaître le trafic induit à la fois de marchandises ou de véhicules. Il permet encore moins de suivre les mutations technologiques des métiers de la logistique.

## **9. Insertion dans un système d'information**

Il s'agit d'une enquête unique, qui a vocation à être renouvelée tous les cinq ans environ. Les établissements enquêtés le seront en une seule vague. Il n'est pas prévu d'enquêtes complémentaires, ni de post-enquêtes, ni de questionnaires annexes.

L'opportunité est demandée pour le seul projet d'enquête.

#### **10. Unité(s) statistique(s)**

Les unités statistiques enquêtées sont les établissements d'entreprises exploitant des entrepôts ou des espaces logistiques de plus de 5 000 m<sup>2</sup> ou de 40 000 m<sup>3</sup>.

#### **11. Champ de l'enquête**

Par activités logistiques, on entend l'ensemble des opérations allant du chargement/déchargement de marchandises, l'entreposage, la préparation de commandes et le conditionnement.

Un entrepôt ou un espace logistique peut, soit être un bâtiment logistique fermé, soit être un espace à air libre sur lequel sont réalisées des opérations logistiques.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des établissements d'entreprises exploitant un entrepôt ou un espace logistique de plus de 5 000 m<sup>2</sup> ou de 40 000 m<sup>3</sup> et ce indépendamment de l'activité principale de l'établissement. Il comprend les établissements ayant une activité principale industrielle ou commerciale et qui pour leurs propres besoins exploitent un bâtiment ou un espace à air libre à vocation logistique.

La taille de l'établissement selon le nombre de salariés n'entre pas dans la définition du champ de l'enquête. Toutes les tailles d'établissements sont donc susceptibles d'être interrogées. Au 31 décembre 2014, les établissements exploitants des entrepôts de plus de 5 000 m<sup>2</sup> employaient en moyenne 156 salariés. La médiane est de 72 salariés, le premier décile de 9 salariés et le neuvième décile de 324 salariés.

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine.

#### **13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)**

La base de sondage utilisée sera le répertoire des entrepôts mis à jour annuellement par le SOeS et qui contient pour l'année 2014, 4 500 établissements exploitant un entrepôt ou un espace dédiés à la logistique de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le plan de sondage n'est pas encore établi. Il sera très certainement défini à partir des variables suivantes :

- taille de l'entrepôt : avec exhaustivité à partir d'un certain niveau (probablement 30 000 m<sup>2</sup> ou 50 000 m<sup>2</sup>)
- Caractère frigorifique ou non de l'entrepôt
- Activité de l'exploitant : Industrie (hors IAA), IAA et agriculture (A et 10), Commerce (G), Transport et entreposage (H) et autres

Il est prévu d'interroger environ 2 000 établissements sur les 4 500 établissements du répertoire des entrepôts.

#### **14. Mode de collecte**

Le questionnaire sera envoyé par voie postale et sera auto-administré. L'enquêté aura la possibilité de répondre au questionnaire par internet.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

La collecte aura lieu en mars 2017.

## 16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

L'enquête vise un questionnement de 30 minutes maximum.

## 17. Instances de concertation (comitologie)

Pour mettre en place cette enquête, le SOeS a réuni le 15 décembre 2015 et le 16 février 2016 un comité de concertation regroupant des représentants des fédérations professionnelles de la logistique, des représentants du monde de la recherche et de l'administration. Entre ces deux réunions du comité de concertation, le SOeS a rencontré chaque représentant présent au comité afin de recueillir leurs besoins d'informations sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques. Le SOeS prévoit une nouvelle réunion du comité de concertation courant avril, afin de finaliser le questionnaire.

La composition du comité de concertation est la suivante :

- pour les représentants professionnels :
  - AFILOG (Association Française de l'immobilier logistique)
  - ASLOG (Association française de la Supply-chain et de la Logistique)
  - FEVAD (Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance)
  - FNTR (Fédération nationale des transporteurs routiers)
  - TLF (Transport et logistique de France)
  - USNEF (Union Syndicale Nationale des Exploitations Frigorifiques)
- pour les représentants du monde universitaire :
  - Cret-log
  - IFSTTAR
  - LAET
  - Université Paris-Est
- pour les représentants de l'administration :
  - CEREMA
  - CGDD (Commissariat Général au développement Durable)
  - DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer)
  - Insee

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
2 - Données détaillées	2018	France métropolitaine	Mise à disposition des données anonymisées aux chercheurs.
3 - Chiffres clés, principaux résultats	Fin 2017	France métropolitaine	Dans un premier temps, un « chiffres et statistiques » et les résultats détaillés sous forme de tableur.
5 - Valorisation, communication	2018	France métropolitaine	Présentation à la SITL (salon international du transport et de la logistique), présentations à la Commission des Comptes des Transports de la Nation (CCTN).

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

- Coûts de conception : 1 cadre A, sur 0,75 ETP en 2016
- Coûts de collecte : 1 cadre B, sur 0,5 ETP et 1 cadre A, sur 0,2 ETP en 2017
- Coût de traitement : 1 cadre A, sur 0,3 ETP en 2017
- Coût d'études : 1 cadre A, sur 0,3 ETP en 2017 et 0,3 ETP en 2018
- Coût de communication : 1 cadre A, sur 0,2 ETP en 2018

Ainsi, l'enquête mobilisera un cadre B et un cadre A. Le cadre B sera mobilisé pour 0,5 ETP en 2017. Le cadre A sera mobilisé pour 0,75 ETP en 2016, 0,8 ETP en 2017 et 0,5 ETP en 2018.



**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

**2. Service producteur**

L'enquête est entièrement réalisée au sein du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), qui est le service statistique ministériel du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

**3. Service réalisant la collecte**

La collecte est réalisée par le service producteur.

**4. Historique de l'enquête**

Il s'agit de la reconduction de l'avis d'opportunité (puis ensuite du label) pour l'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret, dont la durée du label expire en 2017.

L'enquête a débuté en 2012, depuis elle n'a pas été renouvelée. Les principaux changements sont liés aux retraits d'entreprises de l'échantillon suite à leur cessation ou leur rachat, ainsi qu'à l'amélioration de la chaîne de production. En 2017, une extension de l'échantillon est envisagée (cf section 13).

**5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Cette enquête trimestrielle a donné lieu à 16 campagnes. Elles se sont toutes déroulées dans de bonnes conditions (toutes les entreprises sollicitées répondant à l'enquête) et dans les délais impartis. Chaque campagne a permis de calculer les différents indices des prix du transport ferroviaire de fret. Les résultats produits sont détaillés dans la section 18.

**6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

Cette enquête a pour objectif d'établir l'indice trimestriel des prix des services de transports ferroviaires de fret selon la méthode des prestations représentatives.

**7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette enquête, d'initiative nationale, a pour but principal d'éclairer et d'alimenter le débat public. Elle permet d'accroître la qualité de l'information produite dans le cadre de l'enquête sur l'Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE, enquête européenne obligatoire), les informations étant auparavant collectées à partir des prix « catalogue » de l'opérateur historique. Ainsi deux indices calculés grâce à cette enquête servent à compléter OPISE.

Cette enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport (industriels) et des pouvoirs publics concernant l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). L'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) en avait fait explicitement la demande avant la création de l'enquête. Cet organisme apporte un soutien auprès de ses adhérents pour qu'ils continuent de participer à l'enquête.

Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux. Elle fournit enfin une information importante pour la compréhension de la concurrence entre les modes de transport qui est attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport du Cnis sur les besoins d'information sur les transports de 2007 (recommandation R11).

**8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Cette enquête permet de compléter les enquêtes existantes sur la connaissance de l'évolution des prix des différents services de la section H de la NAF Rév2 « Transport et entreposage » : transport de fret selon les différents modes routier, fluvial, aérien, maritime, et entreposage-manutention.

Il n'existe pas d'autres sources permettant d'avoir ces informations.

## **9. Insertion dans un système d'information**

Cette enquête est réalisée tous les trimestres à partir d'un questionnaire pour lequel aucune évolution ou extension ne sont prévues.

Ces informations sont en particulier utilisées dans l'établissement de l'indice de production des services de transport et par les comptes nationaux (voir section 7).

## **10. Unité(s) statistique(s)**

Les unités enquêtées sont des entreprises clientes du transport ferroviaire (chargeurs). Cependant, pour certaines entreprises, c'est le groupe qui répond, conformément à ce qui a été décidé dans l'entretien précédant l'entrée de ses entreprises dans l'échantillon.

## **11. Champ de l'enquête**

Cette enquête porte sur les entreprises utilisatrices de prestations ferroviaires de fret. Ce type de prestations correspond à la NAF Rév2 : 49.20 (transports ferroviaires de fret).

## **12. Champ géographique de l'enquête**

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

## **13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)**

La base de sondage de cette enquête est le fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les unités interrogées sont choisies parmi les principales entreprises confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine.

Le nombre d'unités enquêtées est actuellement de 21 entreprises, représentant près de 50 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives du fret ferroviaire. Elles répondent toutes.

Le service producteur envisage d'élargir l'échantillon en 2017 et interroger cinq entreprises supplémentaires, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives.

## **14. Mode de collecte**

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier.

Lors de la mise en place du système et pour chaque nouvelle entreprise entrante, une première visite d'un enquêteur, agent du SOeS, permet de collecter des informations structurelles : détail de l'activité de l'entreprise, chiffre d'affaires des contrats de transport confiés aux opérateurs ferroviaires ainsi que de déterminer une liste de prestations représentatives. L'unité répondante (entreprise ou son groupe si celle-ci appartient à un groupe) est aussi décidée d'un commun accord lors de cette visite.

## **15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt : pour une campagne concernant le trimestre précédent (trimestre n), les questionnaires sont envoyés au tout début du trimestre suivant (n+1) et la saisie des questionnaires est terminée avant le milieu de ce même trimestre (n+1).

## **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Une fois les prestations représentatives définies en collaboration avec l'entreprise (enquête par un enquêteur d'une durée d'une heure environ renouvelée sur un rythme quinquennal) le relevé trimestriel des prix dure de quelques minutes à moins d'une demi-heure pour les entreprises réalisant de nombreuses prestations différentes.

En effet, l'enquête ne demande qu'un prix trimestriel (pour le trimestre en cours et éventuellement pour le précédent en cas de révision) par famille de prestations (17 entreprises sur 21 ont moins de 6 familles).

## 17. Instances de concertation (comitologie)

Au moment de la mise en place de l'enquête en 2011, un comité de pilotage a été constitué: il s'est réuni à deux reprises. Il a associé le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (SOeS) et de représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret). Un questionnaire test a été mis au point et une enquête test a été réalisée au quatrième trimestre 2011 et au premier trimestre 2012. Il n'est pas prévu de saisir à nouveau ce comité de pilotage, le questionnement restant identique.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique
1 - Alimentation de l'indice INSEE des prix de production des services de transports (OPISE)	Fin du trimestre +1	
3 - « Chiffres et statistiques - Indices des prix du transport de fret et de l'entreposage » présentant les résultats de l'enquête (4 pages).	Fin du trimestre +1	France métropolitaine
3 - « Chiffres et statistiques - Conjoncture des transports » reprenant les principaux résultats.	Fin du trimestre +1	
4 - Fiche de synthèse dans l'ouvrage collectif « Rapport à la CCTN »	Annuel (Août)	
5 - Présentation des résultats lors de la réunion trimestrielle de conjoncture	Fin du trimestre +1	

En fin de campagne, la publication « Chiffres et Statistiques » présentant les résultats de l'enquête (ainsi que l'ensemble du fret) et le lien vers les séries longues de l'enquête sont envoyés à toutes les entreprises participantes à l'enquête, ainsi qu'à l'AUTF.

Lien et fichiers des dernières publications :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/r/indices-prix-transport-fret-entreposage.html>

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les coûts de conception sont principalement liés à la mise en place de l'enquête qui a débuté en 2012. Pour ce renouvellement, la seule modification se limiterait à un élargissement de l'échantillon et n'engendrerait pas de coûts importants.

En régime courant, un cadre A (0,2 ETP) réalise les calculs, rédige les publications trimestrielles et annuelles sur les résultats et assure le suivi général de l'enquête et un agent de catégorie B assure la collecte du relevé trimestriel des prix (0,4 ETP).

Il n'y a pas de coûts de collecte externes.

**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (intitulé provisoire)**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (intitulé provisoire)

**2. Service producteur**

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des synthèses sectorielles

**3. Service réalisant la collecte**

Insee, Service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la direction régionale de Normandie

**4. Historique de l'enquête**

Il s'agit du renouvellement d'une enquête réalisée en 2012 dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat pour améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés.

En 2007, Eurostat a initialisé une enquête « International sourcing (IS) ». L'Insee s'en est inspirée pour réaliser un an plus tard l'« enquête sur les stratégies d'internationalisation » (ESI) à titre expérimental, sur un nombre limité de secteurs (équipements mécaniques, activités informatiques et transports de marchandises et logistiques).

En 2012, une première enquête « Chaînes d'activité mondiales » a été réalisée par l'Insee (CAM 2012) sur la base d'une méthodologie et d'un questionnaire définis au niveau européen intitulée « International organisation and sourcing of business activities ».

**5. Bilan d'exécution de l'enquête CAM 2012 et des résultats produits**

L'enquête CAM 2012 a été conduite auprès d'un échantillon de 8 100 unités légales implantées en France, de 50 salariés ou plus, des secteurs principalement marchands à l'exception des secteurs agricole et financier.

Le questionnaire était découpé selon les 6 volets suivants :

- Informations générales
- Externalisation en France et délocalisation
- Recours à des filiales implantées en France ou à l'étranger
- Recours à des sociétés du groupe (implantées en France ou à l'étranger) autres que des filiales
- Recours à la sous-traitance à l'extérieur du groupe dans des sociétés implantées en France ou à l'étranger
- Les différentes activités au sein de la société

L'échantillon a été tiré dans une base de sondage issue du répertoire Sirene de 29 000 unités légales sur le champ de l'enquête et appariée à la base de données du dispositif Lifi (Liaisons financières) de l'Insee afin de disposer d'informations sur le « type d'unité » (indépendante, filiale, tête de groupe ; possédant ou non des filiales en France ou à l'étranger).

Il a été tiré selon un sondage stratifié avec tirage aléatoire systématique dans chaque strate (stratification en fonction du secteur d'activité et de l'effectif salarié). La base de sondage ayant au préalable été triée au sein de chaque strate par « type d'unité ».

La collecte s'est déroulée de juin à octobre 2012.

Le taux de réponse global était de 80 %.

Le temps de réponse médian était de 30 minutes.

Des premiers résultats ont été présentés en juin 2013 dans un *Insee Première* : « Chaînes d'activité mondiales : des délocalisations d'abord vers l'Union Européenne » (n°1451 - juin 2013), puis la base de données détaillées a été mise à disposition des chercheurs en juillet 2013 (après accord du comité du

secret). Ces premiers résultats ont également été présentés lors de séminaire et colloque. Un *Insee Résultats* présentant des tableaux agrégés a ensuite été réalisé.

## **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Les objectifs sont proches de ceux de l'enquête précédente. Leurs résultats pourront en outre être comparés afin de mesurer l'évolution des phénomènes observés. Le point de départ de la prochaine enquête sera donc le questionnaire, les définitions et les lignes directrices de l'enquête de 2012.

Pour rester compétitives, les entreprises organisent de plus en plus leur production à l'échelle mondiale et font de plus en plus appel à des fournisseurs situés dans le monde entier. Cela a un effet sur l'emploi dans les économies européennes qui peut être différent selon les types d'emplois.

L'enquête de 2017 cherchera donc à mettre en évidence le phénomène de fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés et qui les conduit à externaliser en France ou à délocaliser des tâches ou travaux réalisés jusque-là en interne.

Des informations sur le type d'activité externalisée ou délocalisée (cœur de métier, fonctions support), sur leur forme (filialisation, recours à un prestataire) et sur leur localisation (France, pays ou zones à l'étranger) seront collectées.

La nomenclature détaillée du type d'activité susceptible d'être externalisée ou délocalisée sera arrêtée au niveau européen de même que le zonage géographique. Pour CAM 2012, 11 types d'activité et 12 zones ou pays avaient été retenus.

Les unités interrogées seront également questionnées sur les évolutions de ces phénomènes et sur leur impact en termes d'emploi, ainsi que sur les motivations et les obstacles rencontrés lors de leur mise en œuvre.

Début 2016, les travaux de redéfinition du questionnaire seront conduits dans un groupe de travail à Eurostat. Au cours de l'année 2016, des tests seront réalisés par différents pays européens de manière à améliorer le questionnaire de l'enquête européenne de 2012.

## **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête CAM 2012 répondait à une demande européenne, elle était inscrite dans le programme européen MEETS (Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics) pour améliorer les statistiques d'entreprises : augmenter les connaissances sur de nouveaux domaines et les produire de façon efficace. Elle a été élaborée dans le cadre d'un ESSnet « Measuring global value chains ».

L'enquête réalisée en 2017 est également demandée au niveau européen, elle sera préparée de façon simultanée par les pays de l'Union Européenne qui seront volontaires. La commission, en tant que commanditaire, est particulièrement intéressée par les résultats de l'enquête qui permettront d'actualiser ceux de la précédente édition et de mesurer les évolutions.

De manière générale, la mondialisation est un sujet important du débat social, qui appelle analyses et études économiques. L'OMC et l'OCDE s'y intéressent tout particulièrement de manière à fournir aux acteurs politiques des éléments d'éclairage.

Par ailleurs, l'accès à l'enquête CAM 2012 a été donné via le comité du secret du CNIS et le CASD à plusieurs organismes publics et privés le cadre de travaux de recherche (exemples : l'effet de l'implication des firmes dans le commerce international et les chaînes de valeur globales sur la productivité, l'évaluation de la participation des entreprises d'un secteur aux chaînes d'activité mondiales et estimation de leurs conséquences).

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

L'enquête mobilisera le fichier des liaisons financières (Lifi).

Elle complétera les informations de l'enquête annuelle Ofats (également européenne) qui ne porte que sur les filiales à l'étranger des têtes de groupe français, et fournit des données de cadrage quantitatives semi-agrégées de positionnement par pays et secteur (CA, Effectifs...).

L'enquête CAM abordera ainsi des aspects plus qualitatifs de l'externalisation en s'intéressant à la décomposition par fonction et aux motifs d'externalisation, avec une focale plus large, incluant les différentes formes d'externalisation y compris les fournisseurs externes (français ou étrangers).

## **9. Insertion dans un système d'information**

Cette enquête n'a pas de lien particulier avec une autre enquête ou un système d'information existant. Les données recueillies pourront toutefois être rapprochées de celles de fichiers administratifs ou d'autres enquêtes statistiques, à des fins d'études après présentation et acceptation des projets de recherche au comité du secret du CNIS, comme c'est déjà le cas pour CAM 2012. Elle sera administrée en une seule fois. Toutes les unités enquêtées recevront le même questionnaire.

## **10. Unités statistiques**

Au niveau européen, les unités ciblées par l'enquête seront les entreprises. C'est à dire pour la France soit des unités légales soit des regroupements d'unités légales appartenant à un groupe (entreprises profilées). Une réflexion particulière doit être menée sur ce sujet.

## **11. Champ de l'enquête**

Selon les premiers éléments fournis par Eurostat, le champ obligatoire de l'enquête sera le même que celui de l'enquête réalisée par l'Insee en 2012 : les entreprises dont les effectifs atteignent ou dépassent 50 salariés (en 2012, l'obligation européenne ne portait que sur les 100 salariés ou plus) et relevant du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers soit les sections B à N hors section K de la nomenclature NACE rév 2.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique est la France entière, mais il n'est pas prévu de décliner les données recueillies à un niveau infra-national.

## **13. Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage sera tirée du répertoire Sirius et appariée à la base de données du dispositif Lifi (Liaisons financières) de l'Insee afin de disposer d'informations sur le « type d'unité » (indépendante, filiale, tête de groupe ; possédant ou non des filiales en France ou à l'étranger).

Les unités statistiques seront soit des entreprises profilées, soit des unités légales appartenant à un groupe non encore profilé, soit des unités légales indépendantes. La réflexion sur ce point est en cours.

L'échantillon sera stratifié par activité économique et taille et tiendra compte pour les unités légales de leur appartenance ou non à un groupe (tête de groupe, filiale ou indépendante). Le seuil d'exhaustivité pourrait être fixé à 250 salariés. L'échantillon devrait comprendre entre 8 000 et 10 000 unités sur une base de l'ordre de 25 000 en termes d'unités légales.

Les résultats des tests devraient permettre de mieux déterminer l'unité d'interrogation et d'affiner le plan de sondage.

## **14. Mode de collecte**

Le mode privilégié sera la collecte par Internet, un questionnaire « papier » pourra toutefois être adressé aux unités qui en feront la demande.

## **15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte devrait se dérouler d'avril à septembre 2017. Son renouvellement n'est pas encore envisagé. Le rythme de 5 ans pourrait toutefois être conservé.

## **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Le questionnaire sera arrêté en tenant compte des résultats des tests y compris sur le temps de réponse de manière à calibrer la charge de l'enquête et qui ne devra pas dépasser une heure même pour les unités les plus impliquées dans les chaînes d'activité mondiales.

## 17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation va être mis en place. Seront sollicités des représentants de groupes, des organisations professionnelles (MEDEF, organisations syndicales), d'entreprises et des utilisateurs (universitaires spécialistes de la mondialisation, CEPIL, Banque de France, DGTrésor,..)

Comme pour toute enquête, un comité de pilotage opérationnel sera mis en place pour la réalisation effective des différentes opérations de l'enquête (applications de saisie sur internet et de gestion de la collecte, suivi de la collecte, travaux d'apurement et de redressement...)

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les premiers résultats seront fournis à Eurostat mi-2018 et feront l'objet de publications européennes. Un *Insee Première* est prévu pour le troisième trimestre 2018. Des résultats plus fins seront ensuite présentés dans un *Insee Résultats* sous forme de tableaux agrégés, avant que la base de données détaillées et la documentation associée soient mises à disposition.

Les résultats pourront également être présentés lors de séminaires ou conférences internes ou externes et feront l'objet d'une fiche thématique de l'Insee Références annuel « Les entreprises en France » en 2018.

Aucun retour aux unités enquêtées n'est prévu. Celles-ci seront toutefois informées dans le courrier de lancement que les résultats seront présentés sur le site internet de l'Insee quelques mois après la fin de la collecte.

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les ressources mobilisées sont évaluées de la façon suivante :

	<i>(en ETP)</i>		
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<b>Test de l'enquête</b>	0,6	0,4	
<b>préparation de l'enquête et traitements post-collecte</b>	1,7	1	
<b>Collecte et suivi de collecte</b>	0,3	4	3

Une partie de ces charges de personnel pourra être subventionnée par Eurostat, comme ce fut le cas pour CAM 2012.

Les coûts liés à l'envoi du courrier de lancement, des courriers de rappels, et des éventuels questionnaires papiers pourraient être d'environ 20 à 25 000 euros.

## FICHE DE PRÉSENTATION

### **Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et son volet biennal consacré aux chercheurs**

#### POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

#### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises : enquête principale annuelle et son volet biennal consacré aux chercheurs (enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche et développement dans les entreprises).

#### 2. Service producteur

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), Service statistique ministériel : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies), département des études statistiques, pôle recherche.

#### 3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), Service statistique ministériel : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies), département des études statistiques, pôle recherche.

#### 4. Historique de l'enquête

Depuis 1963, les entreprises, les organismes et services publics font l'objet chaque année d'enquêtes statistiques visant à mesurer l'effort français de recherche et développement en France.

En ce qui concerne l'enquête R&D auprès des entreprises, le dernier avis d'opportunité date du 21 juillet 2011 (n° 105-D030).

L'objet de cette demande est la reconduction, pour une nouvelle période de cinq ans, de l'enquête annuelle (et de son volet « chercheurs », biennal) après expiration de la durée de validité des avis d'opportunité et de conformité (du Comité du label).

#### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis les derniers avis d'opportunité et de conformité, l'enquête R&D auprès des entreprises a été conduite chaque année. Le volet « chercheurs » administré à un sous-échantillon des entreprises interrogées à l'enquête principale a été adjoint en 2012, 2014 et 2016 (concernant les exercices 2011, 2013 et 2015). Un bilan qualité est rédigé tous les 2 ans pour l'enquête principale et est transmis à Eurostat.

Le taux de réponse (déjà élevé) de l'enquête principale a continué à s'améliorer sur la période, (73 % pour la collecte de 2005, 85 % pour celle de 2009 et 95 % pour celle de 2014) principalement porté par la collecte 100 % web, généralisée en 2012.

Chaque année, les résultats d'enquête sont mis à disposition sur le site Repères (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>) et font l'objet de publications (conjoncturelles et d'études) du MENESR, alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE), les observateurs économiques (OST, CAS, DGE, Insee, etc.) et institutionnels (Cour des Comptes, Corps d'Inspection, Jaunes budgétaires, etc.). L'enquête R&D permet en outre d'apporter des éléments de mesure utiles à l'évaluation des politiques de recherche et d'innovation (comme le Crédit d'impôt recherche ou le suivi de l'action des PME en matière de R&D). Elle est également très demandée par les chercheurs puisqu'elle fait l'objet d'une quinzaine de nouvelles demandes annuelles au Comité du secret du Cnis.



## 6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'enquête vise à connaître les moyens consacrés à la recherche et au développement par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces moyens. Les résultats de cette enquête complètent ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, ISBL) afin d'établir le compte de la Recherche, et de construire les agrégats économiques au niveau national et la contribution de la R&D dans le PIB français.

L'enquête principale s'accompagne tous les deux ans du volet « chercheurs » qui vise à mieux connaître la population des chercheurs et ingénieurs en R&D, notamment en termes de stocks mais aussi de flux (arrivées/ départs). Les principaux thèmes abordés dans ce complément d'enquête sont la nationalité, l'âge, le sexe, le diplôme et la spécialité exercée dans l'entreprise.

## 7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond de façon précise à une demande européenne, le règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif.

Les définitions du règlement sont encadrées par le *manuel de Frascati*, ouvrage de référence de l'OCDE qui établit une méthode et des définitions communes de conduite d'enquêtes sur le sujet de la R&D pour l'ensemble des pays. Ce manuel a été mis à jour fin 2015 (<http://www.oecd.org/publications/frascati-manual-2015-9789264239012-en.htm>).

L'enquête fournit également les données relatives à la R&D du règlement relatif aux statistiques sur la structure et l'activité des filiales étrangères (IFATS – règlement n°716/2007 du 20 juin 2007) recensées et envoyées par l'Insee.

De plus, la R&D entre désormais en compte dans le calcul du PIB tel que l'Insee le calcule depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

L'enquête permet de répondre, sur la question de la R&D en entreprises, aux préoccupations des directions du ministère, des autres ministères concernés (Finances, Santé, Environnement, Défense, etc.) et d'autres partenaires (CAS, Bpifrance, Datar...) et aux engagements internationaux. Le département en charge de l'enquête est associé aux travaux des différents départements ministériels intéressés à la R&D, ainsi qu'à ceux des organismes et agences ayant pour objectif la connaissance et l'évaluation du système français de recherche et d'innovation. L'enquête permet de produire des agrégats suivis au niveau national et international (objectifs de Lisbonne et Europe 2020 portant sur la Recherche).

Les chercheurs peuvent demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du Comité du secret.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est la seule source statistique de données détaillées sur la recherche et le développement dans les entreprises, telles qu'elles sont définies au niveau international (manuel de Frascati). Elles n'ont notamment pas le même contour que les données récoltées via les demandes de Crédit d'impôt recherche, fichier administratif géré par la DGFIP et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (MENESR) dont l'objet est l'allocation d'aide fiscale. Par exemple, les productions à titre d'essai (en aval de prototypes) peuvent être considérées comme étant des travaux de R&D éligibles au CIR, mais l'enquête R&D exclut ces activités de son champ. De la même manière, certains montants sont à déclarer plafonnés auprès du CIR, alors que l'enquête souhaite les recueillir dans leur intégralité.

## 9. Insertion dans un système d'information

L'enquête R&D auprès des entreprises (et son volet « chercheurs ») s'insère dans un programme d'enquêtes sur la R&D mis en œuvre par le Sies. Elle complète celles réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, ISBL). Une consolidation entre ces enquêtes est réalisée *a posteriori*.

L'avis d'opportunité est demandé pour l'enquête R&D auprès des entreprises et pour son volet biennal sur les « chercheurs » ; une demande spécifique est faite parallèlement pour l'enquête R&D auprès des associations et des groupements d'intérêt public.

La base de sondage de l'enquête est une base historique issue du traitement des enquêtes passées, qui est enrichie chaque année par d'autres sources afin de détecter les entreprises qui réaliseraient nouvellement de la R&D. Il s'agit d'une part de fichiers administratifs des dispositifs d'aides à la recherche et à l'innovation : demandes de Crédit d'impôt recherche (CIR) et agréments, Jeunes entreprises innovantes (JEI), Incubateurs d'entreprises innovantes. D'autre part, les entreprises déclarant réaliser des dépenses de R&D dans l'enquête CIS (*Community Innovation Survey*) conduite une année sur deux par l'Insee sont généralement aussi ajoutées à la base de sondage.

#### 10. Unité(s) statistique(s)

L'unité enquêtée est l'entreprise au sens d'unité légale (dans la pratique, une centaine d'entités répondent pour plusieurs unités légales, de manière indépendante au concept de groupe statistique). Elle répond au niveau de l'entreprise, mais également à des niveaux plus désagrégés : par branche d'activité de recherche, et par département géographique d'exécution de l'activité de R&D.

#### 11. Champ de l'enquête

Le champ d'enquête est défini par le *manuel de Frascati* (cf. *infra*) : il s'agit de l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

#### 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête interroge toutes les entreprises en France susceptibles de réaliser de la R&D, indépendamment de leur emplacement géographique. Ainsi métropole et Dom sont concernés par l'enquête. Sur le terrain, ce sont une trentaine de questionnaires qui sont routés chaque année dans les Dom.

#### 13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

Chaque année, la constitution de la base de sondage débute par la reprise de l'ensemble des unités ayant historiquement exécuté une activité de R&D. Cette base historique est mise à jour des dernières informations obtenues par l'enquête précédente (cessations, absorptions, etc.). Le travail se poursuit par l'ajout des unités repérées par les dispositifs publics d'aides à la recherche et à l'innovation et par l'enquête CIS de l'Insee. Il s'achève par une confrontation avec le répertoire Sirius de l'Insee afin de détecter les unités cessées et récupérer les informations de base des unités nouvellement interrogées (effectifs, APE, adressage, etc.). Chaque année, cette population construite d'entreprises toujours actives et réalisant potentiellement de la R&D est estimée à 25 000.

Toutes les entreprises ayant déclaré à l'enquête précédente des dépenses internes de R&D de plus de 400k€ sont interrogées de manière exhaustive. Les entreprises nouvellement détectées le sont également. Ces deux catégories représentent environ 6 000 unités. D'autres entreprises sont ensuite enquêtées par sondage en étant interrogées 2 années de suite : une partie est donc renouvelée après une première interrogation l'année précédente, une autre est tirée pour 2 années. Les entreprises de cette partie sondée sont tirées selon leur activité principale de R&D et selon la région principale d'implantation de leur activité de R&D (elles représentent entre 3 et 4 fois les unités de cette population). Ainsi, au total, ce sont environ 11 000 entreprises qui sont interrogées annuellement par l'enquête.

En ce qui concerne le volet « chercheurs », un sous-échantillon de 6 000 unités est interrogé tous les 2 ans. Les plus grosses entreprises en termes de dépenses de R&D sont consultées de manière exhaustive, puis sont sélectionnées une entreprise sur quatre de la liste de celles nouvellement intégrées à la base de sondage et deux entreprises sur cinq de la partie sondée de l'enquête annuelle.

#### 14. Mode de collecte

Depuis l'enquête 2009, la collecte est effectuée via un site internet sécurisé. Elle est 100 % web depuis 2012. Lors du lancement de l'enquête un courrier est envoyé aux entreprises interrogées afin de leur préciser les modalités de connexion et leur fournir le lien leur permettant d'avoir accès aux résultats de l'enquête précédente. Ces modalités sont rappelées par 3 courriers : un rappel (courrier simple), une

mise en demeure de répondre et un constat de non-réponse (routés en recommandé avec accusé de réception). Le taux de réponse de l'enquête oscille entre 92 % et 95 % chaque année.

En fin de collecte, les données récoltées sont appariées avec le fichier Lifi de l'Insee afin de récolter les informations relatives à l'appartenance des entreprises à un groupe et à leur nationalité.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

Chaque année N, le courrier de lancement est envoyé aux entreprises en avril pour les enquêter sur leur exercice N-1. Elles peuvent accéder au site de collecte jusqu'à la mi-décembre N. Un courrier de rappel est envoyé deux mois après le lancement de l'enquête (début juin). Le courrier de mise en demeure de répondre est envoyé trois mois après le courrier de rappel (début septembre). Le courrier de constat de non-réponse est envoyé un mois après le courrier de mise en demeure (début octobre).

Les entreprises non-répondantes à la fin de l'année N sont présentées à la première session du Comité du Contentieux de l'année N+1 (environ 200 dossiers). Cette opération permet de récupérer un grand nombre de réponses supplémentaires et d'améliorer encore la qualité des résultats produits.

#### **16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Depuis 2011, en fin de questionnaire, est posée la question du temps passé par le correspondant à répondre et à récolter les données. Ces données sont ensuite transmises à l'Insee pour l'enrichissement du répertoire Sirius. Depuis 3 années, le temps médian de réponse est d'environ 90 minutes.

#### **17. Instances de concertation (comitologie)**

Un comité de pilotage est organisé chaque année en amont du lancement de l'enquête. Il réunit des membres du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sies et services stratégiques du MENESR), de l'Insee, de l'OCDE, d'Eurostat, des représentants des entreprises et d'autres instances pour lesquelles le Sies participe à des publications ou des chiffrages (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Bpifrance). Il examine le bilan de collecte, propose des évolutions du questionnaire (amélioration du questionnement, apparition de nouveaux besoins) qu'il étudie, et valide le planning de collecte.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Sur le site de télédéclaration destiné aux entreprises, un lien est affiché vers les résultats de l'enquête disponibles sur le site Repères.

Lors de l'expédition du questionnaire, un accusé de réception envoyé au répondant affiche le même lien.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1	Mai N+1	Données individuelles	Alimentation du répertoire « Sirius »
3	Septembre N+1	Niveau national	« Note Flash » 1 <sup>ères</sup> estimations
3	Mars N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note Flash » - Résultats provisoires
4	Juillet N+2	France entière + déclinaison régionale	Projets annuels de performance de la recherche et de l'enseignement supérieur, annexe budgétaire au projet de loi de finance (« jaune »)
1	Juin N+2 Tous les 2 ans	Données individuelles	Alimentation IFATS
1	Été N+2	France entière + déclinaison régionale	Eurostat/OCDE, comptes de la santé et de l'environnement
4	Été N+2	France entière + déclinaison régionale	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ouvrage collectif du MENESR
2	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	Alimentation de l'Open Data du ministère + mise en ligne de séries de tableaux, site Repères
3	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note Flash » Données semi-définitives et Estimations (N+1)
1	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	Comptabilité nationale (calcul du PIB)
4	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvrage collectif du MENESR
2	Septembre N+2	Données individuelles	Diffusion aux partenaires et chercheurs
1	Octobre N+2	Données individuelles	Alimentation de la base Insee Alisse
4	Décembre N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note d'Information » - Données semi-définitives et Estimations (N+1)
5	T3 N+2	France entière + déclinaison régionale	Rapport Bpifrance, « Insee Références » Entreprises, « Note d'Information » thématiques

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête principale et son volet « chercheurs » mobilisent l'équivalent temps plein du travail de 6,8 personnes, qui se décomposent comme suit : 3,5 ETP de cadres A, 1,8 ETP d'agents de catégorie B et 1,5 ETP d'agent de catégorie C.

La conception d'enquête, méthodologie d'échantillonnage et redressements, animation de l'équipe de gestionnaires ainsi que l'organisation générale de l'enquête sont à la charge du responsable de l'enquête. Un prestataire informatique assure la maintenance et le développement des applications de collecte et de gestion de l'enquête (environ 45 000 € annuel), avec le soutien d'un informaticien de la Depp / Cisd<sup>1</sup> (1/3 ETP cadre A). Les moyens financiers alloués aux routages des différents courriers est d'environ 50 000 €.

<sup>1</sup>Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance / Centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision

**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP)**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP).

**2. Service producteur**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

**3. Service réalisant la collecte**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

**4. Historique de l'enquête**

Depuis 1963, les associations et GIP, les organismes et services publics ainsi que les entreprises font l'objet d'une enquête statistique annuelle visant à mesurer l'effort français de recherche et développement (R&D).

Le dernier avis d'opportunité de l'enquête date du 22 juillet 2011 (n° 106/D030).

L'objet de cette demande est la reconduction, pour une nouvelle période de cinq ans, de l'enquête annuelle après expiration de la durée de validité des avis d'opportunité et de conformité.

**5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Depuis les derniers avis d'opportunité et de conformité, l'enquête R&D auprès des associations et GIP a été réalisée chaque année.

Le taux de réponse global de l'enquête est moyen sur la période (proche de 60 % depuis 2012), mais la réponse des principales associations (en termes de dépenses intérieures de R&D) est assurée à près de 100 %.

Chaque année, les résultats d'enquête sont mis à disposition sur le site Repères (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>) du MENESR, font l'objet de publications et alimentent les bases de données des organisations internationales (Eurostat, OCDE) et les observateurs économiques (OST, CAS, DGE, CGET, Insee, etc.). Il n'y a pas de production de tableaux sur le seul champ des ISBL et GIP, mais ces résultats sont inclus dans les résultats diffusés sur le secteur public, selon les recommandations internationales (Manuel de Frascati). L'enquête R&D permet d'apporter des éléments de mesure utiles à l'évaluation des politiques de recherche et d'innovation.

**6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés**

L'enquête vise à connaître les moyens consacrés à la recherche et au développement par les associations et groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, entreprises), afin d'établir le compte de la Recherche et les agrégats économiques associés.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet.

## 7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond de façon précise à une demande européenne, le règlement européen n° 995/2012 du 26 octobre 2012 relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou facultatif.

Les définitions du règlement sont encadrées par le Manuel de Frascati, ouvrage de référence de l'OCDE qui établit une méthode et des définitions communes de conduite d'enquêtes sur le sujet de la R&D pour l'ensemble des pays. Ce manuel a été mis à jour fin 2015 (<http://www.oecd.org/publications/frascati-manual-2015-9789264239012-en.htm>).

De plus, la R&D entre désormais en compte dans le calcul de l'indice du PIB tel que l'Insee le calcul depuis 2014 en se basant sur le nouveau Système européen de comptes (SEC 2010).

L'enquête permet de répondre, sur la question de la R&D, aux préoccupations des directions du ministère, des autres ministères concernés (Finances, Santé, Environnement, Défense, etc.) et d'autres partenaires (CAS, Bpifrance, Datar...) et aux engagements internationaux. Le département en charge de l'enquête est associé aux travaux des différents départements ministériels intéressés à la R&D, ainsi qu'à ceux des organismes et agences ayant pour objectif la connaissance et l'évaluation du système français de recherche et d'innovation. L'enquête permet de produire des agrégats suivis au niveau national et international (objectifs de Lisbonne et Europe 2020 portant sur la Recherche).

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est la seule source statistique de données détaillées sur la recherche et développement dans les associations et groupements d'intérêt public. Il n'existe pas de fichier administratif apportant ce type d'information.

## 9. Insertion dans un système d'information

L'enquête R&D auprès des associations s'insère dans un programme d'enquêtes sur la R&D mis en œuvre par le Sies. Elle complète celles réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (entreprises, État, enseignement supérieur). Une consolidation entre ces enquêtes est réalisée *a posteriori*.

Une demande d'opportunité spécifique est faite parallèlement pour l'enquête R&D réalisée auprès des entreprises et pour son volet biennal sur les « chercheurs ».

## 10. Unité(s) statistique(s)

L'ensemble des associations, fondations ou groupements d'intérêt public (GIP) implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre (plus de 500 unités actives recensées), sont enquêtés.

## 11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF)

Principalement les secteurs 7112B, 7120B, 7219Z, 7220Z, 7320Z, 7490B et 94.

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole + Dom + Com).

## 13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

L'enquête est exhaustive : l'ensemble des associations ou GIP, implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, est enquêté exhaustivement chaque année.

## 14. Mode de collecte

L'enquête R&D auprès des associations et des groupements d'intérêt public est une enquête postale portant sur l'année n-1.

## 15. Date et périodicité de la collecte

Chaque année, l'enquête sur l'exercice N se déroule entre le début du mois de juin N+1 et le mois de mars N+2.

## 16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse maximum au questionnaire est estimé à 8 heures (50 % répondent en moins de 2 heures). Un courrier de rappel est envoyé 2 mois après le lancement de l'enquête (en octobre), un autre en novembre et un dernier en janvier. Des relances téléphoniques et par courrier électronique sont effectuées auprès des associations ayant les dépenses de recherche les plus importantes. L'enquête n'est pas obligatoire.

## 17. Instances de concertation (comitologie)

Le questionnaire de l'enquête auprès des associations est un questionnaire simplifié de l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D auprès des organismes et des services publics. Lorsqu'un comité de suivi des enquêtes réalisées auprès du secteur public sera constitué, le suivi de l'enquête sera effectué dans ce cadre. Ce comité de suivi sera composé, outre le SIES, de représentants des autres directions du ministère concernées et de l'OCDE, ainsi que des représentants d'organismes de recherche et d'associations.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année N+1. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications du ministère : *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, dans l'ouvrage collectif *RERS* (<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>). Cette enquête alimente en aval le compte de la Recherche. Il n'y a pas aujourd'hui de diffusion en propre des résultats de cette enquête.

Type de diffusion envisagée selon la codification (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
3	Septembre N+1	Niveau national	« Note Flash » 1 <sup>ères</sup> estimations
3	Avril N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note d'information » - Résultats provisoires
4	Juillet N+2	France entière + déclinaison régionale	Projets annuels de performance de la recherche et de l'enseignement supérieur, annexe budgétaire au projet de loi de finance
1	Juin N+2 Tous les 2 ans	Données individuelles	Alimentation IFATS
1	Été N+2	France entière + déclinaison régionale	Eurostat/OCDE, comptes de la santé et de l'environnement
4	Été N+2	France entière + déclinaison régionale	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ouvrage collectif du MENESR
2	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	Alimentation de l'Open Data du ministère + mise en ligne de séries de tableaux, site Repères
3	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note Flash » Données semi-définitives et Estimations N+1
1	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	Comptabilité nationale (calcul du PIB)
4	Septembre N+2	France entière + déclinaison régionale	État de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvrage collectif du MENESR
2	Septembre N+2	Données individuelles	Diffusion aux partenaires et chercheurs
1	Octobre N+2	Données individuelles	Alimentation de la base Insee, Alisse
4	Décembre N+2	France entière + déclinaison régionale	« Note d'Information » - Données semi-définitives et Estimations N+1
5	T3 N+2	France entière + déclinaison régionale	Rapport Bpifrance, <i>Insee Références</i> Entreprises, notes d'information thématiques

(1) Type de diffusion :

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : "*4 pages*", *indicateurs, indices*...
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence*...

## **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête mobilise en équivalent temps plein 0,25 ETP de cadres A.

La conception d'enquête, les redressements et l'organisation générale de l'enquête sont à la charge du responsable de l'enquête.

### ***Procédures particulières :***

Le service statistique ministériel SIES met en œuvre un programme d'enquêtes et d'études sur la R&D pour répondre aux préoccupations des directions du ministère, des autres ministères concernés (Industrie, Finances...), d'autres partenaires (CAS, Bpifrance, Datar...) et aux engagements internationaux. Il est associé aux travaux des différents départements ministériels intéressés à la R&D, ainsi qu'à ceux des organismes et agences ayant pour objectif la connaissance et l'évaluation du système français de recherche et d'innovation. L'enquête permet de produire des agrégats suivis au niveau national (dans le cadre de la LOLF) et international (objectifs de Lisbonne portant sur la Recherche). Par ailleurs, les chercheurs peuvent demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.



**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

**2. Service producteur**

Insee, département des synthèses sectorielles, division enquêtes thématiques et études transversales

**3. Service réalisant la collecte**

Insee, Pôle SSNE (Service de Statistiques Nationales d'Entreprises) de la Direction régionale de Basse Normandie.

**4. Historique de l'enquête**

Cette enquête s'inscrit dans la suite de l'enquête réalisée en 2005 par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le Sessi a réalisé la première enquête sur la production des déchets non dangereux de l'industrie en 2007 sur 2006, puis celle de 2008 en 2009. L'Insee a réalisé l'enquête en 2013 sur 2012 et envisage de la reconduire tous les 4 ans.

**5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

L'échantillon de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie réalisée par l'Insee sur 2012 est composé de 10 000 établissements des divisions 05 à 35 ayant 10 salariés ou plus. Tous les établissements de 250 salariés ou plus sont sélectionnés. Le taux de réponse avoisinait 86 %.

Les résultats et une fiche qualité de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Pour les résultats : rubrique -> Thèmes -> Industrie-IAA-Construction -> Industrie -> statistiques commentées et analyses ;

Pour la fiche qualité : rubrique -> Définitions et méthodes -> Sources et méthodes -> « D » / Déchets non dangereux par les établissements industriels (Enquête sur la production de).

Les résultats ont fait l'objet de deux publications :

Insee Première : « En 2012, 90 % des déchets industriels triés sont valorisés » :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1535](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1535)

Insee Résultats : « Les déchets non dangereux dans l'industrie en 2012 » :

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=irecodndi12](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=irecodndi12)

**6. Objectifs généraux de l'enquête - principaux thèmes abordés**

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements industriels.

Outre des informations concernant l'établissement enquêté (vérification de l'activité [code APE], et de l'effectif salarié), les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

**7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002, modifié le 27 septembre 2010 (UE N° 849/2010), demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la NACE Rev 2. Pour l'industrie, l'ensemble des sections B « industries extractives », C « industries manufacturières » et D « énergies »

sont concernées. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets (Annexe II).

Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : la première année de référence étant 2004. Différents moyens sont possibles pour recueillir les informations : soit une enquête spécifique, soit des procédures d'estimation (pour les années 2010 et 2014, il n'y a pas eu d'enquêtes, l'Insee a réalisé des estimations). Pour la France, c'est le SOeS qui est chargé de rassembler l'ensemble des données auprès de différents organismes. L'Insee est sollicité pour les déchets non dangereux de l'industrie et du commerce (hors commerce et réparation automobile).

La nomenclature européenne des déchets comporte 31 catégories de déchets non dangereux (banals), y compris les déchets organiques (origine animale et végétale). Par rapport à cette nomenclature un certain nombre de simplifications sont apportées dans l'enquête Insee, lorsque des déchets sont très spécifiques et relatifs à des activités particulières (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou lorsqu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires au suivi des objectifs liés aux déchets dans le cadre de la loi de transition énergétique (limitation des déchets non réutilisés, généralisation du tri, accroissement du recyclage des déchets non dangereux).

#### **8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Cette enquête sera conduite simultanément à une enquête sur la production des déchets dans le commerce.

Elle est utilisée en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

#### **9. Insertion dans un système d'information**

Cette enquête s'inscrit dans un ensemble d'enquêtes thématiques portant sur le thème de l'environnement et de l'énergie. Figurent parmi ces enquêtes : l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) et l'enquête apériodique qui sera réalisée fin 2016 sur les entreprises et le développement durable (EnDD).

#### **10. Cible de l'enquête – unité(s) statistique(s)**

L'enquête sur la production de déchets non dangereux de l'industrie est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les informations sont disponibles. En outre, le règlement européen cible l'unité locale ou l'unité économique.

L'échantillon devrait être de l'ordre de 10 000 unités, soit le même ordre de grandeur que lors de l'enquête précédente.

#### **11. Champ de l'enquête**

Les unités enquêtées sont les établissements de 10 salariés ou plus, ayant un code NAF appartenant aux divisions 05 à 35 (industries extractives, manufacturières et énergie).

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

France entière (y compris DOM).

#### **13. Bases de sondage**

La base de sondage est le répertoire Sirius.

La méthode d'échantillonnage sera la même que lors de la précédente enquête : stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale, exhaustivité au-delà d'un certain seuil.

#### **14. Mode de collecte**

Par internet (et voie postale à la demande de l'établissement).

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

Tous les quatre ans, la collecte des enquêtes débutera en septembre. Sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances.

La prochaine enquête, sur 2016, sera collectée en 2017.

La suivante, devrait porter sur 2020, et être collectée en 2021.

#### **16. Contraintes imposées à l'enquêté – temps de réponse**

Le temps de réponse peut varier en fonction de la taille de l'établissement et de son organisation interne pour le suivi des déchets. Le temps de réponse médian visé est de trente minutes, comme en 2012.

#### **17. Instances de concertation (comitologie)**

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Il s'est réuni la dernière fois le 25 février 2016.

Un comité de pilotage interne préparera les réunions de concertation à venir et assurera ensuite la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques.

Ces instances sont communes à celles de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats seront mis à disposition sur internet.

Une publication du type « 2 pages » sera réalisée.

Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre à un règlement européen (cf. point 7 ci-dessus): le règlement RSD (2150/2002), avec comme échéance juin N+2 pour le SoeS (transmission des données par l'Insee en mai).

La base de données détaillées et la documentation associée sera mise à disposition.

#### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête, mobilise environ 1 ETP de niveau A et 1,75 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement et validation des données, et 6 ETP de niveau B ou C pour la collecte.

Le budget d'édition et d'affranchissement des courriers prévu avoisine 17 500 euros, et celui de téléphone 3 500 euros.

**FICHE DE PRÉSENTATION**  
**Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce**

*POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ*

**1. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce

**2. Service producteur**

Insee, département des synthèses sectorielles, division enquêtes thématiques et études transversales

**3. Service réalisant la collecte**

Insee PEE (Pôle Enquêtes Entreprises) de la Direction régionale de Midi - Pyrénées.

**4. Historique de l'enquête**

Cette enquête s'inscrit dans la suite de l'enquête réalisée en 2005 par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

L'Insee a réalisé deux enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans le commerce depuis 2007 : une en 2007 sur 2006 et une autre en 2013 sur 2012 et envisage de la reconduire tous les 4 ans.

**5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

L'échantillon de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce réalisée par l'Insee sur 2012 est composé de 5 000 établissements des divisions 46 et 47 ayant 20 salariés ou plus. Tous les établissements de 250 salariés ou plus sont sélectionnés.

Le taux de réponse avoisinait 82 %.

Les résultats et une fiche qualité de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Pour les résultats : rubrique -> Thèmes -> commerce -> Caractéristiques du commerce-> statistiques commentées et analyses ;

Pour la fiche qualité : rubrique -> Définitions et méthodes -> Sources et méthodes -> « D » / Déchets non dangereux dans le commerce en 2012 (Enquête sur la production).

Les résultats ont fait l'objet de deux publications :

Insee Focus : « En 2012, plus de 70 % des déchets triés du commerce sont valorisés » :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=if15](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if15)

Insee Résultats : « Les déchets non dangereux dans le commerce en 2012 » :

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=irecodndc12](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=irecodndc12)

**6. Objectifs généraux de l'enquête - principaux thèmes abordés**

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements du commerce de gros et de détail.

Outre des informations concernant l'établissement enquêté (vérification de l'activité [code APE], et de l'effectif salarié), les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

**7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002, modifié le 27 septembre 2010 (UE N° 849/2010), demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la NACE Rev. 2. Pour le commerce, l'ensemble de la section G « commerce » est concerné. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets (Annexe II).

Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : la première année de référence étant 2004. Différents moyens sont possibles pour recueillir les informations : soit une enquête spécifique, soit des procédures d'estimation (pour les années 2008, 2010 et 2014, il n'y a pas eu d'enquêtes, l'Insee a réalisé des estimations). Pour la France, c'est le SOeS qui est chargé de rassembler l'ensemble des données auprès de différents organismes. L'Insee est sollicité pour les déchets non dangereux de l'industrie (voir ci-dessous) et du commerce (hors commerce et réparation automobile).

La nomenclature européenne des déchets comporte 31 catégories de déchets non dangereux (banals), y compris les déchets organiques (origine animale et végétale). Par rapport à cette nomenclature un certain nombre de simplifications seront apportées dans l'enquête Insee, lorsque des déchets sont très spécifiques et relatifs à des activités particulières (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou lorsqu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires au suivi des objectifs liés aux déchets dans le cadre de la loi de transition énergétique (limitation des déchets non réutilisés, généralisation du tri, accroissement du recyclage des déchets non dangereux).

#### **8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources** (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête sera conduite simultanément à une enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

Elle est utilisée en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

#### **9. Insertion dans un système d'information**

Cette enquête s'inscrit dans un ensemble d'enquêtes thématiques portant sur le thème de l'environnement et de l'énergie. Figurent parmi ces enquêtes : l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI), l'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) et l'enquête aperiodique qui sera réalisée fin 2016 sur les entreprises et le développement durable (EnDD).

#### **10. Cible de l'enquête – unité(s) statistique(s)**

L'enquête sur la production de déchets non dangereux du commerce est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les informations sont disponibles. En outre, le règlement européen cible l'unité locale ou l'unité économique.

L'échantillon devrait être de l'ordre de 5 000 unités, soit le même ordre de grandeur que lors de l'enquête précédente.

#### **11. Champ de l'enquête**

Les unités enquêtées sont les établissements de 20 salariés ou plus, ayant un code NAF 46 (commerce de gros) ou 47 (commerce de détail).

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

France entière (y compris DOM).

#### **13. Bases de sondage**

La base de sondage est le répertoire Sirius.

La méthode d'échantillonnage sera la même que lors de la précédente enquête : stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale, exhaustivité au-delà d'un certain seuil.

#### **14. Mode de collecte**

Par internet (et voie postale à la demande de l'établissement).

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

Tous les quatre ans, la collecte des enquêtes débutera en septembre. Sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances.

La prochaine enquête, sur 2016, sera collectée en 2017.

La suivante, devrait porter sur 2020, et être collectée en 2021.

#### **16. Contraintes imposées à l'enquêté – temps de réponse**

Le temps de réponse peut varier en fonction de la taille de l'établissement et de son organisation interne pour le suivi des déchets. Le temps de réponse médian visé est de trente minutes, comme en 2012.

#### **17. Instances de concertation (comitologie)**

Un comité de concertation est mis en place. Il comprend des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Il s'est réuni la dernière fois le 25 février 2016.

Un comité de pilotage interne préparera les réunions de concertation à venir et assurera ensuite la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques.

Ces instances sont communes à celles de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats seront mis à disposition sur internet.

Une publication du type « 2 pages » sera réalisée.

Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre à un règlement européen (cf. point 7 ci-dessus): le règlement RSD (2150/2002), avec comme échéance juin N+2 pour le SoeS (transmission des données par l'Insee en mai).

La base de données détaillées et la documentation associée sera mise à disposition.

#### **19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'enquête, dont mobilise environ 0,5 ETP de niveau A et 0,75 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement et validation des données, et 3 ETP de niveau B ou C pour la collecte.

Le budget d'édition et d'affranchissement des courriers prévu avoisine 8 700 euros, et celui de téléphone 1 700 euros.